

**CONSEIL MUNICIPAL DE LE PRADAL***Séance du 10 décembre 2018*

L'an deux-mille-dix-huit, le dix décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Pradal, se sont réunis à quatorze heures à la salle du conseil de la Mairie située 1 place de la Mairie 34600 Le Pradal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le cinq décembre deux-mille-dix-huit conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M Christian BALERIN, Maire.

Etaient présents :

Christian BALERIN, Jean-Claude ROUQUAYROL
-------------------------------------------

Etaient absente représentée:

Karine MASSON par Christian BALERIN
-------------------------------------

Etaient absents :

Eric ARIBAUD, Sandra BELUEL, Yannick CHEVRIER, Annie DESASY, Daniel MARC, Dominique SERGEANT, Marie-Thérèse TOMAS
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Jean-Claude ROUQUAYROL est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL**

La dissolution du syndicat d'électrification Taussac Le Pradal engendre des dépenses et des recettes non prévues dans le Budget Primitif communal 2018. Une dépense de 13 605,31€ et une recette de 26 508,55€. La trésorerie nous indique qu'il convient le compte 6573 de 13 605,31€ afin de régulariser la situation.

Il est donc nécessaire de voter la Décision Modificative suivante :

D 613	Locations :	- 3 430,88€
D 61524	Entretien de bois et forêts	- 2 174,43€
D 6288	Autres services	- 8 000,00€
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>- 13 605,31€</b>
D 6573	Subv. Fonct° aux organ. Publics	+13 605,31€
<b>D 65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>+13 605,31€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et approuve la décision modificative proposée.

## **2. AVANCEMENT DE GRADE DE L'AGENT ADMINISTRATIF**

L'agent administratif titulaire, adjoint administratif, est lauréat du concours 3<sup>ème</sup> voie d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe. Il est donc sur la liste d'aptitude pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois pour une année. A l'issue de cette période d'inscription s'il n'est pas nommé à ce grade il perdra le bénéfice du concours.

La création d'un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe est un pré requis à la nomination.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 02 octobre 2018,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en raison de l'avancement de grade de l'agent administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et décide de modifier le tableau des emplois selon la proposition de M le Maire en créant l'emploi de créer l'emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Filière : ADMINISTRATIF

Cadre d'emploi : Agent Administratif

Grade : Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe :  
- Ancien effectif : 0  
• Nouvel effectif : 1

LE PRADAL

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 14h30.

<b>ARIBAUD Éric</b>	
<b>BALERIN Christian</b>	
<b>BELUEL Sandra</b>	
<b>CHEVRIER Yannick</b>	
<b>DESASY Annie</b>	
<b>MARC Daniel</b>	
<b>MASSON Karine</b>	
<b>ROUQUAYROL Jean-Claude</b>	
<b>SERGEANT Dominique</b>	
<b>TOMAS Marie-Thérèse</b>	